Communication sur le progrès

2019-2020

SeaBird

UN GLOBAL COMPACT

Communication sur le progrès

2019-2020

Mot du dirigeant

Déclaration de soutien continu de la part du président directeur général Groupe SeaBird

Présentation de SeaBird

1- Qui sommes-nous ?
2- Nos engagements en bref
3- Nos valeurs
4- Nos chiffres clés
5- Nos clients

Rappel des principes du Global Compact

1- Droits de l'Homme
2- Normes internationales du travail
3- Environnement
4- Lutte contre la corruption

Description des actions SeaBird et mesure de résultats

1- Droits de l'Homme
2- Normes internationales du travail
3- Environnement
4- Lutte contre la corruption

SeaBird
Grow your way*

Mot du dirigeant

Paris – 15/06/2020

Objet : Déclaration de soutien continu de la part du président directeur général Groupe SeaBird

SeaBird est une société de conseil spécialisée dans l'accompagnement des acteurs de l'assurance (compagnies d'assurances, mutuelles, groupes de protection sociale, courtiers). SeaBird intervient en tant que Conseil sur les fonctions Finance, Gestion des Risques, Actuariat et sur les métiers de l'Assurance tels que la souscription ou la gestion des contrats.

Alors que les nouvelles technologies bouleversent nos sociétés, que les enjeux environnementaux deviennent une préoccupation centrale et que les conditions de travail sont mises à l'épreuve par les pandémies, la mondialisation et la recherche de productivité, SeaBird place les problématiques de responsabilité sociale et environnementale au cœur de son projet d'entreprise.

Avec l'épidémie actuelle de coronavirus, nous traversons actuellement une épreuve inédite. Dans ces conditions particulières, trois préoccupations essentielles nous animent : faire le maximum pour préserver l'emploi, maintenir le meilleur accompagnement possible de nos clients et assurer la pérennité de SeaBird en aménageant les meilleures conditions pour la reprise en questionnant nos méthodes de travail et en innovant pour gagner en agilité.

Dans le souci de bâtir une croissance durable fondée sur le respect des grands équilibres sociaux et environnementaux, je suis heureux de confirmer que la société SeaBird réitère son soutien aux 10 Principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des Droits de l'Homme, du Travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la Corruption.

Trois ans après son adhésion au Global Compact (lettre du 15 juin 2017), SeaBird élabore à nouveau une communication annuelle sur les progrès. Dans cette communication, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations quotidiennes de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Cyrille Vu

PDG de SeaBird

Présentation de SeaBird

1. Qui sommes-nous ?

Fondée en 2005, SeaBird est la société de conseil indépendante, spécialisée dans l'accompagnement des fonctions Finance, Actuariat, Risques et Opérations des acteurs de l'assurance : compagnies d'assurance, mutuelles, groupe de protection sociale et courtiers.

Nous intervenons dans 5 domaines d'expertise :

- Comptabilité et Finance
- Actuariat et Risques
- Investissements et ALM
- Réglementaire
- Transformation digitale

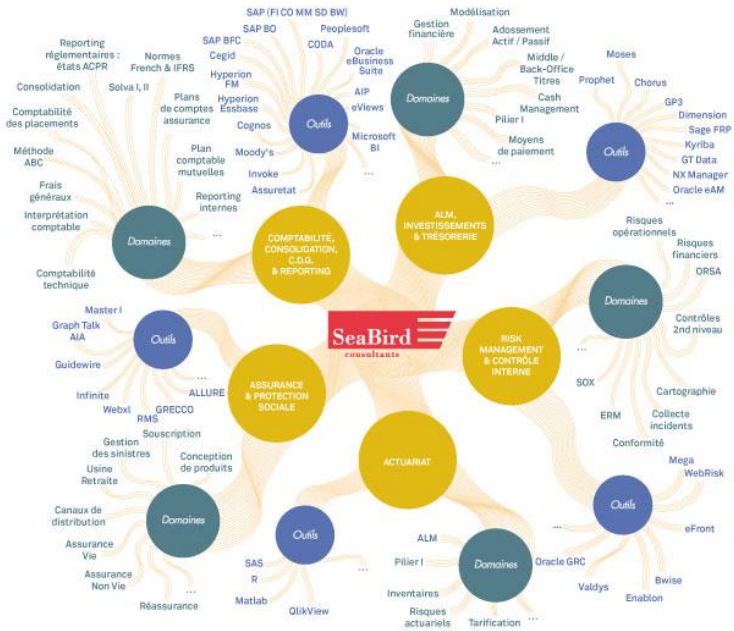

Nous accompagnons l'ensemble des acteurs du secteur, dans leurs projets de transformation des organisations ou de modernisation de leurs systèmes d'informations financiers, dans la refonte de leurs processus et la mise en place des grands projets réglementaires.

Le principe d'action de SeaBird réside dans la fidélisation de ses collaborateurs et de ses clients. Cette démarche se concrétise par le suivi régulier, la formation et le développement de consultants à haut potentiel d'adaptation et dans la mesure régulière de la qualité des missions menées auprès de ses clients.

Fort des retours d'expérience de ses consultants, SeaBird apporte ainsi son expertise aux projets qui impliquent les directions financières et les directions métiers du monde de l'assurance.

2. Nos engagements en bref

SeaBird a décidé d'agir pour améliorer son impact social et environnemental mais aussi pour contribuer, à son échelle, au bien commun au travers d'actions de mécénat.

Cette démarche obéit à la fois aux valeurs de responsabilité et d'humanisme du cabinet et à la conviction que donner à notre travail un sens qui dépasse la simple recherche du profit, renforce les engagements de nos collaborateurs dans l'entreprise et leur fierté de contribuer à son développement.

Notre politique en matière sociale

Dans le cadre d'une politique de recrutement fondée sur des critères objectifs liés aux compétences, SeaBird assure la parité hommes/femmes, l'embauche de jeunes diplômés et la diversité des recrutements. SeaBird est d'ailleurs signataire de la Charte de la diversité. Attaché à donner des perspectives d'évolution à ses collaborateurs, le cabinet propose un plan de plus de 200 heures de formation par an et par collaborateur.

SeaBird a mis en place des Institutions représentatives du personnel (CSE) et un FCPE est en cours de création afin de permettre aux collaborateurs de placer leur intéressement et participation et pouvoir ainsi devenir actionnaires salariés.

Notre politique en matière environnementale

SeaBird a recours à des matériaux et du mobilier recyclés et procède par virement uniquement au paiement des fournisseurs et des salariés.

Le cabinet a mis en place un dispositif de tri des déchets.

Il privilégie le recours aux transports en commun ou à des véhicules électriques pour les déplacements professionnels.

Une démarche de sensibilisation aux gestes éco-responsables a par ailleurs été menée auprès des collaborateurs.

Notre politique en matière sociétale

SeaBird a formalisé son comportement éthique via un code de conduite qui répond aux engagements requis par le Pacte mondial des Nations Unies. Le cabinet est en outre labellisé Gold Ecovadis depuis deux ans maintenant.

Par ailleurs, le cabinet accompagne des associations à vocation humanitaire et investit dans l'économie sociale et solidaire.

SeaBird est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses actions.

3. Nos valeurs

L'ambition, la souplesse, la proximité et l'expertise sont les valeurs qui unissent les collaborateurs de notre cabinet. Ces dernières constituent le socle humain de l'offre de SeaBird, pour la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

L'Ambition

Chez SeaBird l'*Ambition* est une valeur assumée : sélectionnés pour leurs parcours académiques et professionnels de grande qualité, les objectifs de développement de chacun de nos collaborateurs sont à la mesure des potentiels qu'ils représentent. Nous avons en outre à cœur de mener à bien, chez nos clients, les projets qui permettent à nos équipes d'exprimer pleinement ces potentiels, et à nos clients d'atteindre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés.

La Proximité

La Proximité est une valeur très présente chez SeaBird, tant au sein du Cabinet que chez nos clients. Dans un métier où l'humain est prépondérant, SeaBird favorise les occasions d'échanger et d'écouter pour mieux comprendre les attentes de ses clients et de ses collaborateurs, et identifier ainsi les actions à mener afin de renforcer et de développer les liens existants.

La Souplesse

La *Souplesse* est également une valeur mise en avant chez SeaBird. La variété des problématiques traitées, des organisations et des cultures rencontrées, nous amène à mobiliser, pour nos clients, des équipes adaptables, respectueuses de leur environnement. Cette souplesse diminue les risques de résistance au changement, et favorise, pour nos équipes et pour nos clients, « l'enrichissement par la différence ».

L'Expertise

L'*Expertise*, enfin, est au coeur du projet de SeaBird : les formations spécialisées dispensées au sein du Cabinet (Gestion de projet, réglementaire, actuariat, ALM, …), mais surtout la variété des métiers financiers abordés lors des missions, créent un véritable socle d'expertises sur les métiers de l'assurance et la gestion de projet.

4. Nos chiffres clés

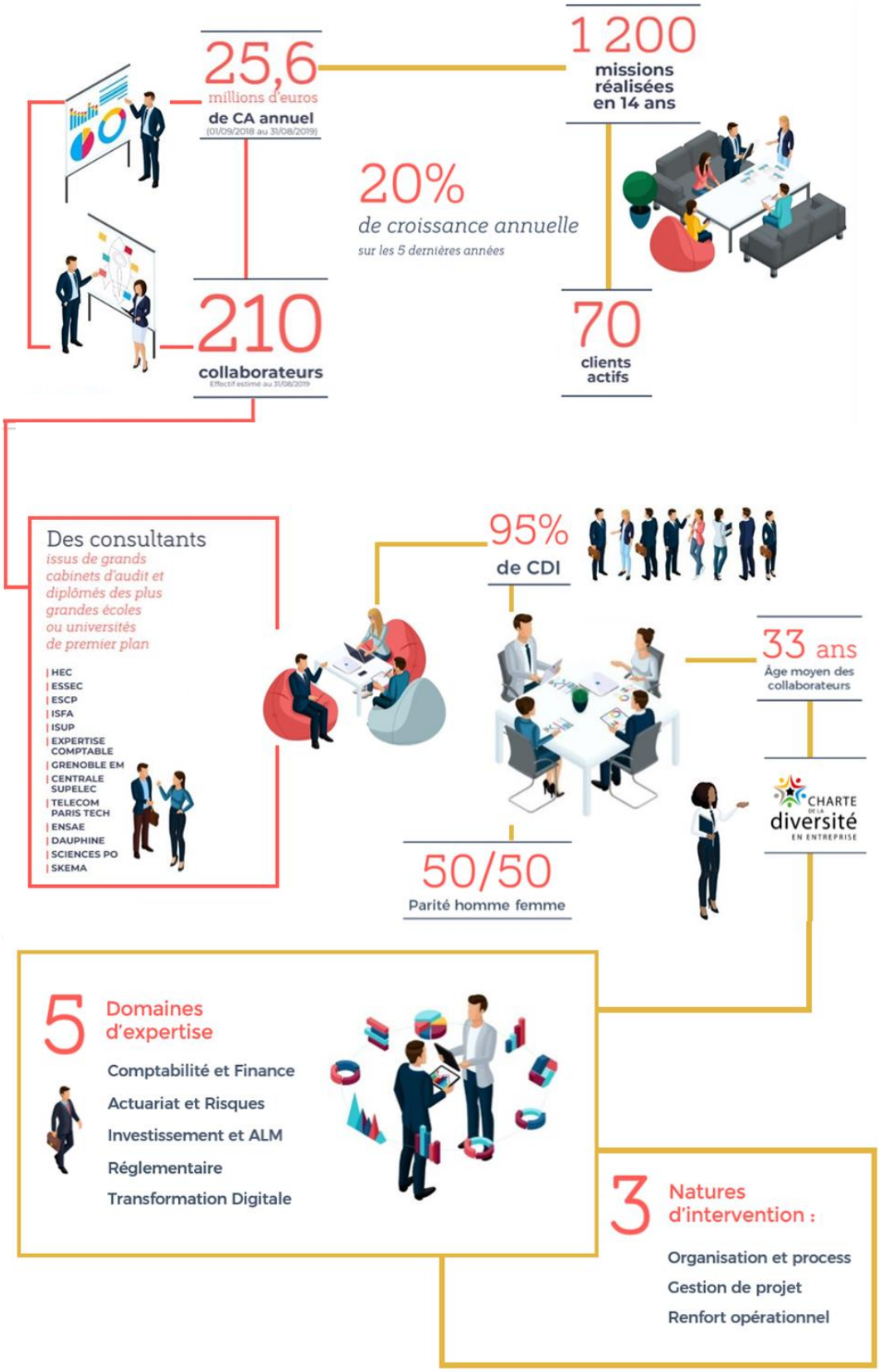

5. Nos clients

SeaBird déploie ses expertises auprès des grands acteurs du monde de l'assurance et de la protection sociale.

Les clients de SeaBird ont une actualité riche : évolutions réglementaires ou fiscales, mouvements de concentration, fusions de portefeuilles, démarches d'optimisation de la performance, … Tous ces sujets se traduisent par des impacts opérationnels, organisationnels et applicatifs majeurs pour tous les acteurs du secteur de l'assurance. A titre d'exemple SeaBird intervient sur des projets de mise en œuvre de la réglementation Solvabilité II.

Fort de son expertise, SeaBird accompagne ces entreprises, et en particulier leurs directions financières, dans leurs projets de transformation et dans leur adaptation à ces nouveaux défis.

Rappel des principes du Global Compact

3. Droits de l'Homme

Principe 1 – Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Principe 2 – Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

4. Normes internationales du travail

Principe 3 – Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

1. Environnement

Principe 7 – Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 – Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 – Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

2. Lutte contre la corruption

Principe 10 – Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Description des actions SeaBird et mesure de résultats

1. Droits de l'Homme

SeaBird réaffirme son attachement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Mise en pratique chez SeaBird

- SeaBird est attaché à éviter toute forme de discrimination et de harcèlement dans ses actions de recrutement, de management et dans la gestion de ses ressources humaines.
- SeaBird est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2009 et exclut de son recrutement tout critère lié à l'appartenance culturelle, ethnique ou sociale.
- Le processus de recrutement mis en place repose sur le principe de non-discrimination : sensibilisation du personnel en charge du recrutement aux risques de discrimination ; rappel des 18 critères discriminatoires prévus par le Code du Travail en France ; offres d'emplois centrées sur les seules compétences requises pour le poste à pourvoir, traitement de toutes les candidatures quelle que soit leur source et sélection des CV à l'aide d'une grille de sélection fondée sur des critères objectifs ; organisation d'entretiens avec plusieurs personnes pour éviter tout risque arbitraire.
- SeaBird accompagne ses salariés étrangers dans leurs démarches administratives pour l'obtention d'un titre de séjour ou d'un Passeport Talent les autorisant à travailler en France.
- Afin de permettre à nos collaborateurs de pouvoir être libérés d'un poids concernant la garde de leurs jeunes enfants, des partenariats avec des crèches ont été mis en place afin de faciliter les recherches de nos collaborateurs fraichement devenus parents.

Mesure des résultats

- Depuis sa création en 2005, SeaBird n'a commis aucune violation des Droits de l'Homme.
- SeaBird communique sur son adhésion à la Charte de la Diversité sur l'ensemble de ses supports de communication (site Internet, plaquette, entretiens de recrutement…). La diversité au sein de l'entreprise est une préoccupation majeure de la Direction tant au niveau du sexe, que de l'âge, de l'origine sociale, ethnique ou culturelle.

- Parité Femmes/Hommes : entre 2018 et 2019, SeaBird continue de pratiquer une politique de recrutement sans discrimination de sexe et les femmes représentent aujourd'hui plus de 50% des effectifs du cabinet.
- La majorité des collaborateurs se situent dans la tranche d'âge 25-30 ans, SeaBird recrute également beaucoup de jeunes diplômés, population aujourd'hui surreprésentée parmi les chômeurs. SeaBird accueille de plus en plus d'alternants et de stagiaires leur permettant ainsi de s'insérer progressivement dans la vie professionnelle (16 alternants et stagiaires au cours des 12 derniers mois).

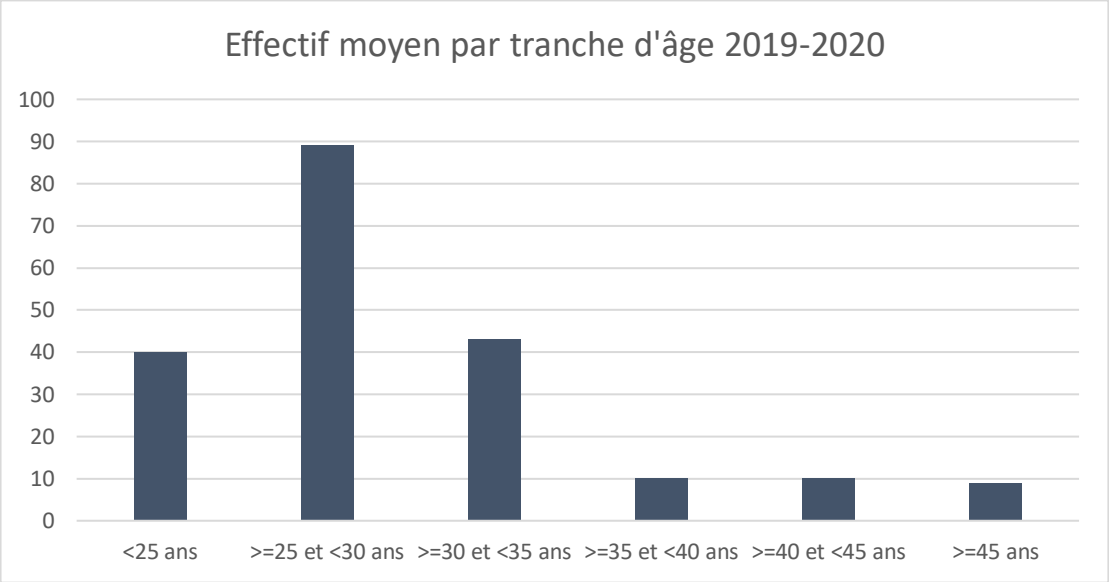

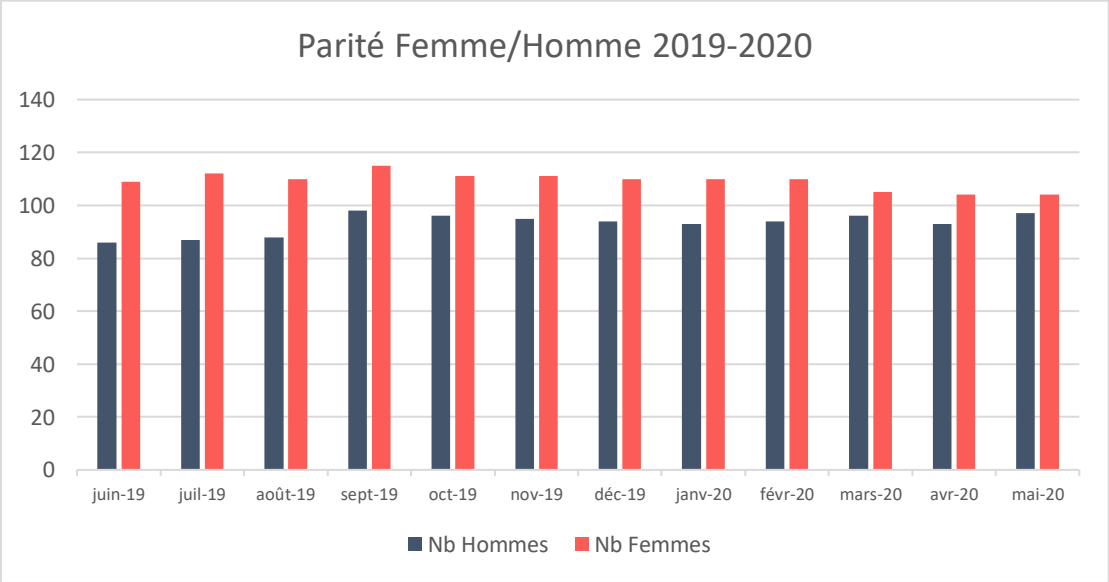

- Le cabinet compte plus de 13 nationalités différentes. Cette diversité est possible, grâce au respect d'une grille de recrutement fondée sur des critères objectifs.

- 15 procédures de changements de statut ont été effectuées au cours l'année par les équipes RH, majoritairement des Passeports Talents.
- SeaBird a créé à l'été 2019 une fondation actionnaire baptisée SeaBird Impact. Il s'agit d'amorcer une mutation profonde de l'entreprise, pour combiner mission économique et mission philanthropique. C'est pourquoi SeaBird Impact est actionnaire de la société opérationnelle de SeaBird à hauteur de 20%.
- En cohérence avec l'identité de SeaBird, les actions de la fondation privilégieront les passerelles et les synergies avec les métiers de l'assurance et de la finance. Ainsi la mission de notre fondation actionnaire SeaBird Impact est d'agir pour promouvoir des initiatives à impact environnemental et social positifs auprès des acteurs du secteur de l'assurance. Les collaborateurs y auront pleinement leur place et seront impliqués dans l'ensemble des projets mis en œuvre. Chez SeaBird, nous sommes convaincus que l'entreprise a un rôle positif majeur à jouer pour construire un capitalisme plus durable et plus inclusif qui prendra sa part à la préservation de l'intérêt général. C'est en particulier le cas dans le secteur qui est le nôtre, celui de l'assurance. Au travers de sa fondation actionnaire SeaBird Impact, SeaBird oriente une partie substantielle de sa richesse vers des actions à la recherche du bien commun.
- L'une des missions de notre fondation actionnaire SeaBird Impact au service d'une assurance inclusive est notamment d'agir pour renforcer, dans le secteur de l'assurance, l'inclusion des publics fragilisés du fait de leurs origines sociales ou ethniques ou parce que leurs métiers sont menacés par les changements technologiques en cours. Nous souhaitons faciliter l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi dans l'assurance de ces personnes grâce à des actions en faveur de l'égalité des chances.
- SeaBird est également engagé auprès d'associations à vocation humanitaire. Depuis plusieurs années, la société apporte son soutien à « Un Ballon pour l'insertion », qui offre à des personnes sans domicile fixe des séjours de réinsertion autour d'activités sportives, et à l'association « Les Baroudeurs de l'Espoir » qui vient en aide aux enfants victimes du conflit syrien, en Syrie et dans les camps de réfugiés au Liban. Le cabinet soutient également l'Association française du Syndrome d'Ondine, qui finance la recherche et accompagne les familles d'enfants victimes de cette maladie rare qui touche leur capacité respiratoire.
- SeaBird participe aussi à des actions humanitaires comme Les Foulées de l'Assurance, au bénéfice d'associations pour la recherche et la prévention sur les maladies cardio-vasculaires.
- SeaBird investit également dans l'économie sociale et solidaire en finançant Planetic Philanthropie. Cet outil associatif de la société Planetic accompagne des projets d'entrepreneurs sociaux en phase d'amorçage.
- Enfin, le cabinet à recours aux ESAT de manière systématique pour toutes les commandes de fournitures et de matériel de bureau. SeaBird fait également appel aux ESAT pour des évènements d'entreprise sur la partie restauration. Une étude est menée chaque année afin d'étudier les possibilités d'étendre le recours aux ESAT dans des domaines plus variés (support de communication, traiteur, cadeaux clients…).

2. Normes internationales du Travail

SeaBird s'engage à respecter le Code du Travail français ainsi que la Convention collective Syntec dont la société dépend.

Nous avons pour ambition de devenir un employeur de référence sur le secteur du conseil en Assurance. Le métier du conseil comporte des enjeux forts en termes de gestion des hommes, de projection et de management. Nous avons traduit ces enjeux en grandes priorités d'actions : garantir de bonnes conditions de travail, donner des perspectives professionnelles, et construire un environnement de travail stimulant.

Mise en pratique chez SeaBird

· Garantir de bonnes conditions de travail

- Modalités de travail : SeaBird promeut une organisation souple du travail s'adaptant aux contraintes personnelles et de transport (mise en place d'un accord télétravail, prise en charge de frais de taxi lors des grèves de transport, développement des outils collaboratifs…).
- Mesures de lutte contre le harcèlement et les discriminations : sensibilisation du personnel et notamment du management et des équipes de recrutement, affichage obligatoire afin d'informer les collaborateurs, mise en place d'une procédure d'alerte pour signaler un incident.
- SeaBird respecte les règles en vigueur en France et au sein de l'Union européenne concernant le travail forcé et le travail des enfants (âge minimum, égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, respect du salaire minimum légal et conventionnel, lutte contre le travail forcé).
- Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap et à l'adaptation des postes de travail (travaux d'aménagement pour respecter les conditions d'accessibilité, inspection des locaux tous les deux ans par la médecine du travail, adaptation des postes de travail, du mobilier et du matériel en fonction de la nature du handicap).
- SeaBird a organisé en juin 2019 les élections du Comité Social et Economique qui va remplacer la Délégation Unique du Personnel.
- Adaptation de notre mode de travail lors de la pandémie du Covid-19 : mise en place du télétravail pour 100% des effectifs de la société, réouverture progressive des locaux après la période de confinement avec toute les mesures d'hygiènes et de sécurité nécessaires (nettoyage des locaux renforcé, mise à disposition de masques, gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, etc.), mise à jour du document unique des risques professionnels et mise en place d'un plan d'activité de continuité.

· Donner des perspectives professionnelles

Fidéliser les collaborateurs et révéler les potentiels est dans nos gènes. Chez SeaBird, nous sommes à l'écoute des ambitions individuelles.

- Proposer des missions à forte valeur ajoutée : le cabinet donne l'opportunité à ses consultants d'intervenir auprès des grands groupes d'Assurance et des banques sur des missions extrêmement variées. SeaBird intervient sur des projets de transformation financière, d'optimisation et d'accompagnement des fonctions comptables, risques, investissements, actuariat. SeaBird propose également son expertise pour accompagner les métiers sur la conception de produits ou l'optimisation de leur gestion de contrats par exemple. Ce positionnement de « spécialiste » permet à ses équipe une compréhension rapide des implications fonctionnelles des projets sur lesquels elles interviennent.

Les consultants de SeaBird interviennent notamment dans les 5 domaines d'expertise suivants :

- Comptabilité et Finance
- Actuariat et Risques
- Investissement et ALM
- Réglementaire
- Transformation Digitale

On distingue 3 niveaux d'intervention en mission :

- **Mise en place d'organisations et/ou de processus** : missions de mise en place, d'évolution, de reengineering de processus ou d'organisations ; audit, analyse et refonte de processus : fast-close, cartographies, ; mise en place d'évolutions règlementaires : Solvabilité 2, IFRS, DDA, Loi Eckert …
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA)** : les consultants interviennent en projet et assistent nos clients sur les phases de cadrage et de recueil de besoin, sur le chiffrage et le lotissement des projets. Ils contribuent activement à la gestion des plannings, des délais, au pilotage des projets (par les risques, par les coûts). Ils sont aussi amenés à conduire des phases de test et de recette et à accompagner les opérationnels dans la prise en main de leur nouvel environnement (conduite du changement, formations…).
- **Management de transition ou assistance opérationnelle** : les consultants se retrouvent ainsi en situation opérationnelle et développent par ce type d'interventions leur capacité à faire. Ce mode d'intervention, légitime parce SeaBird s'est spécialisé sur les métiers de l'Assurance, permet au cabinet de cultiver l'expertise opérationnelle et assurantielle de ses consultants, pour les rendre plus pertinents et plus légitimes lorsqu'ils interviennent ensuite en mode projet.

- Des parcours consultants à travers 4 grands axes de développement afin de permettre à chaque collaborateur de se projeter au sein du cabinet :

- **Expertise** : développer sa technicité et ses compétences, transmettre son savoir et se faire reconnaître par ses clients en temps qu'expert ;
- **Management** : renforcer sa capacité à encadrer, améliorer son leadership ;
- **Business** : contribuer à l'essor commercial du cabinet tout en élargissant son champ de compétences ;

- **Coaching** : comprendre et incarner les valeurs SeaBird pour améliorer son savoir être, renforcer son rayonnement, développer des capacités très fortes en intelligence émotionnelle et les mettre en œuvre en tant que coach auprès des équipes. Cette année, ce sont 11 nouveaux collaborateurs qui ont décidé de rejoindre ce parcours. Ces 27 personnes se développeront sur un axe coaching après avoir suivi une formation sur la communication et le leadership afin d'accompagner les nouveaux collaborateurs.

Il s'agit donc de parcours différenciés dans lesquels chaque collaborateur trouve son équilibre par rapport à sa motivation, ses compétences, ses réalisations et sa relation avec le cabinet (fidélité) pour prendre une place chez SeaBird et développer son potentiel. Un parcours souple à dimensions multiples, co-construit avec les managers, s'appuyant sur un outil de projection professionnelle qui sera utilisé lors de l'Entretien Annuel d'Evolution.

L'objectif étant de permettre à chacun de développer ses compétences, son savoir-faire et savoir être, de bénéficier d'outils pour évaluer sa progression individuelle, de bénéficier d'une trajectoire personnalisée et d'un échange permanent dans la proximité.

Construire un environnement de travail stimulant

- Suivi personnalisé des collaborateurs : parcours d'intégration, point tous les deux mois avec le manager, entretien annuel d'évolution et projection pour une évolution personnalisée, entretien professionnel tous les deux ans, soirées d'entreprise tous les trimestres, déjeuner mensuel avec les collaborateurs, séminaire d'entreprise annuel.
- Formation professionnelle : développement d'un plan annuel de formation qui propose plus de 200 heures de formations à nos collaborateurs, dont certaines certifiantes, leur permettant de développer leurs compétences métiers, leurs soft-skills et leurs appétences avec les outils.
- Les Supports Expertise Business (SE>B) : 11 pôles d'expertise permettent aux collaborateurs de développer des compétences rares sur les métiers de la finance, comptabilité, risque, actuariat et assurances mais aussi les outils et savoir être. Ce sont des groupes de travail constitués d'un référent et de contributeurs. Ils sont les relais du cabinet en interne et en externe pour faire rayonner les sujets d'expertise à travers des formations, la rédaction d'articles et de documentation spécialisée, l'organisation de conférence-débats…

Mesure des résultats

Garantir de bonnes conditions de travail

- Cette année Seabird est en train de négocier un accord de télétravail entre la Direction et le CSE. A ce jour, la possibilité est donnée d'y recourir de manière ponctuelle pour faire face à des contraintes particulières (grèves de transports, incapacité temporaire à se déplacer, confinement…) ou bien de manière régulière en télétravail pendulaire. L'objectif est aujourd'hui d'étendre ce dispositif. Il y a trois ans, aucun salarié n'exerçait son activité à distance.

- Adaptation de nos locaux en matière d'hygiène et de sécurité pendant la pandémie Covid-19 : mise à disposition de masques, gels hydroalcooliques, lingettes désinfectantes, plan de circulation dans les locaux, note de service concernant les règles à respecter, affiches sur les gestes barrières, l'utilisation de l'ascenseur, formation des sauveteurs secouristes du travail au Covid-19, mise à jour du règlement intérieur et du DURP.
- Prise en charge des frais de transport (taxi) pour les salariés qui, ponctuellement, partent tard le soir ou lors des grèves de transport.
- A ce jour, SeaBird n'a jamais été confronté à des plaintes de la part de ses salariés pour harcèlement ou discrimination.
- Afin d'assurer le bien-être des collaborateurs : une livraison hebdomadaire d'un panier de fruits issus de l'agriculture biologique est prévue.
- Sécurité du travail : formation de deux personnes tous les deux ans en tant que sauveteurs secouristes du travail. Nos locaux sont équipes d'un défibrillateur et des contrôles sont effectués tous les ans sur le matériel de sécurité (extincteur, défibrillateur). Deux simulations d'évacuation en cas d'incendie sont réalisées chaque année.

Donner des perspectives professionnelles

- Création de rôles clés, au bénéfice de 2 Experts, 8 Consultants Managers, 6 Managers Offre, 20 Mentors, 6 Commitment Managers, 8 Coach, 11 référents SE>B.
- Tous nos collaborateurs bénéficient d'une trajectoire personnalisée, revue chaque année lors de leur entretien annuel d'évolution avec leur manager. Cet entretien permet de faire le point sur les axes de progression et les réalisations de chaque collaborateur afin de dessiner une trajectoire personnalisée. Ce parcours est formalisé dans un outil de projection individuel, mis à jour annuellement. Les parcours des uns sont indépendants de ceux des autres, car l'organisation de SeaBird n'est pas pyramidale, elle est concentrique et tournée autour du développement de chacun.
- Tous nos collaborateurs bénéficient tous les deux ans d'un entretien professionnel, appelé entretien à mi-parcours avec des Commitment Managers spécialement formés pour cela. Cet entretien permet d'échanger sur leurs aspirations professionnelles, leurs souhaits de formation professionnelle et les orienter au mieux dans leur choix de carrière.

Construire un environnement de travail stimulant

- Nous avons construit il y a cinq ans des pôles d'expertise, constitués d'un référent et de contributeurs. Ils sont les relais du cabinet en interne et à l'externe pour faire rayonner les sujets d'expertise. Le cabinet compte actuellement onze pôles de ce type regroupant soixante-dix collaborateurs.
- A ce jour, les formations réalisées au sein du cabinet entre le 01/09/2019 et le 15/06/2020 ont bénéficié à 160 participants et 32 salariés ont obtenu une certification.

3. Environnement

Mise en pratique chez SeaBird et mesures des résultats

Les collaborateurs sont sensibilisés aux gestes éco-responsables (tri-sélectif, mise en veille des appareils électriques, impression en cas de nécessité, réutilisation du verso des impressions comme brouillon…).

- Recyclage et gestion des déchets : mise en place de poubelles pour le tri-sélectif (papier, carton, plastique), sensibilisation du personnel sur les gestes éco-responsables, suppression des bouteilles plastiques individuelles remplacées par des bombonnes d'eau collectives, mise à disposition de gourdes et de tasses réutilisables pour le personnel, recyclage des cartouches d'encre, des piles et des ampoules, recyclage des équipements IT usagés. Ces actions ont continué dans ce sens. De nouvelles initiatives ont été prises afin de réduire les déchets plastique notamment. Les gobelets utilisés pour les candidats sont désormais en carton. En ce qui concerne les produits d'hygiène (produit vaisselle ou produit pour les mains) ils sont achetés en bidons de 5L. Toujours dans une démarche de respect de l'environnement, ces produits sont certifiés écolabel.
- Impressions papier : tous nos appareils sont paramétrés par défaut en mode économique (recto-verso, noir et blanc…). Pour aller plus loin dans ces démarches de réduction des impressions papiers, nous avons développé les outils collaboratifs (Office 365) afin de supprimer les différentes impressions lors des réunions. Nous nous tournons aujourd'hui vers une digitalisation de l'ensemble des process et travaillons dans ce sens. Par exemple, nous avons fait le choix d'utiliser Adobe Sign pour le département Ressources Humaines, pour rendre nos process plus digitaux et ne plus avoir recours aux impressions liées aux signatures. Pour notre pôle finance, nous avons repensé notre système de facturation en le digitalisant via l'utilisation d'un cloud. Sur l'ensemble de nos factures actuelles, 25% de celles-ci sont transmises sous forme papier, l'autre moitié étant dématérialisée. Nous réglons également tous nos fournisseurs par virements bancaires afin de limiter au maximum l'utilisation des chèques.
- Dématérialisation des bulletins de paie : implémentation du logiciel Nibelis. Les collaborateurs reçoivent depuis le 1er janvier 2020 leurs bulletins de paie dans une coffre-fort électronique. De même, les bulletins de paie ne sont plus imprimés pour les archives mais directement conservés en version numérique.
- Limitation de notre empreinte carbone : certains salariés ont été équipés de trottinettes électriques ou de vélos électriques. Dans le cadre des déplacements professionnels nous invitons les collaborateurs à recourir à des voitures électriques ou à du co-voiturage. Dans le cadre du confinement lié au coronavirus, tous les chauffages automatiques et lumières automatiques ont été coupés afin de limiter notre consommation.
- SeaBird a emménagé dans de nouveaux locaux à l'été 2019. Dans ce cadre, des journées cleaning days avaient été mises en place. Cette initiative ayant porté ces fruits, nous sommes aujourd'hui dans la même logique au quotidien. De plus, nous avons adopté le flex office, ce qui nous oblige à trier de manière régulière nos documents papiers et à limiter nos affaires à un casier par personne.

- Un projet d'élargissement du télétravail est actuellement en cours s'appuyant sur les retours d'expériences de ces derniers mois suite au confinement lié au Covid 19. L'objectif étant de diminuer les déplacements et réduire ainsi notre empreinte carbone.

4. Ethique des affaires et lutte contre la corruption

Mise en pratique chez SeaBird

Code de conduite :

SeaBird remet à chaque collaborateur au moment de son arrivée un livret d'accueil avec le code de conduite et de déontologie du cabinet visant à rappeler les principes de bonnes conduites et les règles à respecter dans les relations avec ses clients.

Depuis quelques années, les acteurs économiques assistent à un renforcement de la lutte contre la corruption : sous la pression d'institutions internationales, les États réforment en profondeur leurs systèmes législatifs, parfois avec une portée extraterritoriale des lois, la coopération judiciaire est renforcée sous la pression de conventions internationales et les sociétés doivent être en mesure de rendre compte des mesures de prévention mises en place.

En France, la loi Sapin II *(non-applicable pour SeaBird)* s'inscrit dans cette logique en reprenant des principes communément admis en matière de lutte contre la corruption. D'autre part, les exigences en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), largement traduites dans la Directive sur la publication d'informations non financières *(non-applicable pour SeaBird)* prennent également en compte cette dimension.

Même si SeaBird n'est pas légalement contraint (*du fait de la taille de l'entreprise*) d'adopter ces règlementations, le Cabinet, fidèle à ses valeurs, souhaite formaliser sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale dans un Code de Conduite pour ses collaborateurs. Ce code indique clairement un engagement de SeaBird de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. SeaBird interdit donc à ses collaborateurs tout acte de corruption, à savoir la corruption active, la corruption passive, directe ou indirecte, le trafic d'influence, la collusion avec un fournisseur, client ou partenaire, le détournement de fonds et son blanchiment, les cadeaux ou avantages excessifs…

Il s'articule autour des points suivants :

i. Cartographie des risques de corruption de l'entité

ii. Dispositif d'alerte (whistleblowing)

iii. Mesures disciplinaires

iv. Sensibilisation des collaborateurs

- **La formalisation contractuelle :**

Vis-à-vis de nos clients : en tant que société de conseil réalisant des prestations de services pour le compte de ses client, SeaBird a intégré dans ses contrats une clause de non-sollicitation de ses collaborateurs et de non-concurrence.

« Article 11 - NON-SOLLICITATION - NON-CONCURRENCE

Le CLIENT renonce à engager, faire toute tentative ou proposition de travailler, ou faire travailler directement ou par personne interposée, tout ou partie des membres de l'équipe SEABIRD impliqués dans la fourniture des Prestations, et ce pendant la durée du présent Contrat et les 12 mois qui en suivent l'issue.

Dans le cas où le CLIENT ne respecterait pas cet engagement, il sera automatiquement et de plein droit redevable envers SEABIRD d'une pénalité fixée dès à présent et forfaitairement à un montant égal à 90 000 euros par personne sollicitée. »

SeaBird a également intégré une clause concernant le secret professionnel :

« Article 4 - SECRET PROFESSIONNEL - OBLIGATION DE DISCRETION

Les Parties conviennent que les documents, informations, connaissances ou données échangées au cours de l'exécution du Contrat sont par nature confidentielles.

Ces informations confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers et ne doivent être utilisées par l'une ou l'autre des Parties que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Toutefois, chaque Partie pourra communiquer dans la stricte confidentialité le présent Contrat et les documents y afférents, à son courtier d'assurance, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux et sociaux en cas de contrôle et à leur société mère respective.

SEABIRD reconnait être tenue au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions relatifs au Projet du CLIENT dont elle ou ses consultants pourraient avoir connaissance au cours de l'exécution du présent Contrat. Le CLIENT reconnaît cependant le droit à SEABIRD de communiquer le contenu du présent Contrat et des documents annexes (y compris les factures et constats d'avancement) en particulier à toute autorité judiciaire qui lui ferait injonction de communiquer ces documents ainsi qu'à la société d'affacturage à laquelle SEABIRD céderait, le cas échéant, ses factures.

Les dispositions de cet article 4 sont valables pendant toute la durée du présent Contrat. »

Vis-à-vis des collaborateurs : il est indiqué dans l'ensemble des contrats de travail une clause d'obligation de loyauté et de confidentialité. Toutes les informations communiquées dans le cadre de leur fonction sont considérées comme confidentielles.

« Article 10 - OBLIGATION DE LOYAUTE ET DE CONFIDENTIALITE

Le Salarié s'interdit pendant toute la durée du contrat et après expiration d'utiliser à son profit et ou de communiquer à un tiers un secret commercial, une information confidentielle et ou le savoir-faire appartenant à la société ou à un client ou prospect dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions, et ce aussi longtemps que ce secret ou cette information confidentielles ne sera pas tombé dans le domaine public.

La Salariée s'engage en particulier formellement à ne pas divulguer à qui que ce soit des études, des conceptions, des projets, des développements de logiciels étudiés dans la société ou chez des clients se déclarant lié à cet égard par le secret professionnel le plus absolu.

Il est en outre convenu que l'ensemble des informations confidentielles que la société transmet au Salarié ne nécessitent pas l'apposition ou l'adjonction sur leur support d'un tampon ou d'une formule de confidentialité quelle qu'elle soit, pour être qualifiées d'informations confidentielles par les Parties. »

Par ailleurs, il est précisé dans le code de conduite SeaBird que les collaborateurs ne devront pas accepter des cadeaux, gratifications ou rémunérations en espèces ou en nature de la part d'un client ou d'un fournisseur, sans en prévenir la Société.

*« **Concernant les cadeaux, invitations ou donations inappropriés***

Un cadeau, une invitation ou une donation (donné ou reçu) est qualifié d'inapproprié lorsque son montant est disproportionné au regard de l'achat ou de la relation d'affaires en contrepartie. Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- *Achats : recevoir une gratification en échange d'une commande ;*
- *Partenariat : recevoir une gratification en échange d'une prestation ;*
- *Relations commerciales : donner une gratification en échange d'une prestation.*

Par la signature de ce document, les collaborateurs de SeaBird déclarent avoir pris connaissance de ce type de situation, s'engagent à déclarer auprès de leur management par courriel toute gratification reçue ou donnée et à refuser toute gratification supérieure à 100 €. »

Enfin, chaque collaborateur s'engage, comme précisé dans le code de conduite, à déclarer auprès de sa hiérarchie toute tentative de corruption passive et à ne commettre aucun acte de corruption active.

« La corruption se définit comme l'agissement par lequel une personne investie d'une fonction déterminée, publique ou privée, sollicite/propose ou agrée/cède, un don, une offre ou une promesse, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions. Le délit de corruption est prévu aux articles 433-1 et 433-2 du code pénal.

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- *Partenariat : recevoir une gratification en échange d'une prestation ;*
- *Relations commerciales : donner une gratification en échange d'une prestation ou revoir une gratification contre un avantage reçu.*

Par la signature de ce document, les collaborateurs de SeaBird déclarent avoir pris connaissance de ce type de situation, s'engagent à déclarer auprès de leur management a priori et par courriel toute tentative de corruption passive et à ne commettre aucun acte de corruption active. »

Sensibilisation à la RGPD et modification conservation des données : afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux liés au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, la Direction a à plusieurs reprises diffusée des messages de présentation de cette nouvelle règlementation. De nouvelles pratiques ont été mises en place et des modifications techniques ont été apportées au site internet afin d'être en conformité avec cette nouvelle législation.

Mesure des résultats

- Aucun jugement, amende ou ordonnance n'a été émis à l'encontre de SeaBird pour corruption, extorsion ou autre agissement frauduleux.

- Tous les comptes de la société et du groupe sont soumis chaque année à vérification auprès d'un expert-comptable et d'un commissaire au compte. Les comptes comptables de la société ont été certifiés au 31/08/2019 dernier.
- SeaBird n'est lié à aucune activité de dissimulation d'argent obtenu de manière illicite.
- Le code de conduite a été mis en place début 2018. Il est aujourd'hui connu des collaborateurs et une sensibilisation des managers est faite au moment des formations des managers et des Entretiens Annuels d'Evolution.
- Nous avons créé une charte à destination de nos fournisseurs, afin de faire respecter et connaître nos engagements, en termes d'environnement mais d'également d'éthique des affaires. Pour accompagner cette charte, un questionnaire est à remplir en amont, afin de nous apporter une meilleure connaissance de la politique RSE de nos fournisseurs. Cela nous permet ainsi d'ajouter ce critère lors de sélection pour des évènements par exemple.
- Des clauses RSE ont été ajoutées à nos contrats clients, mais également pour les contrats avec des prestataires indépendants.